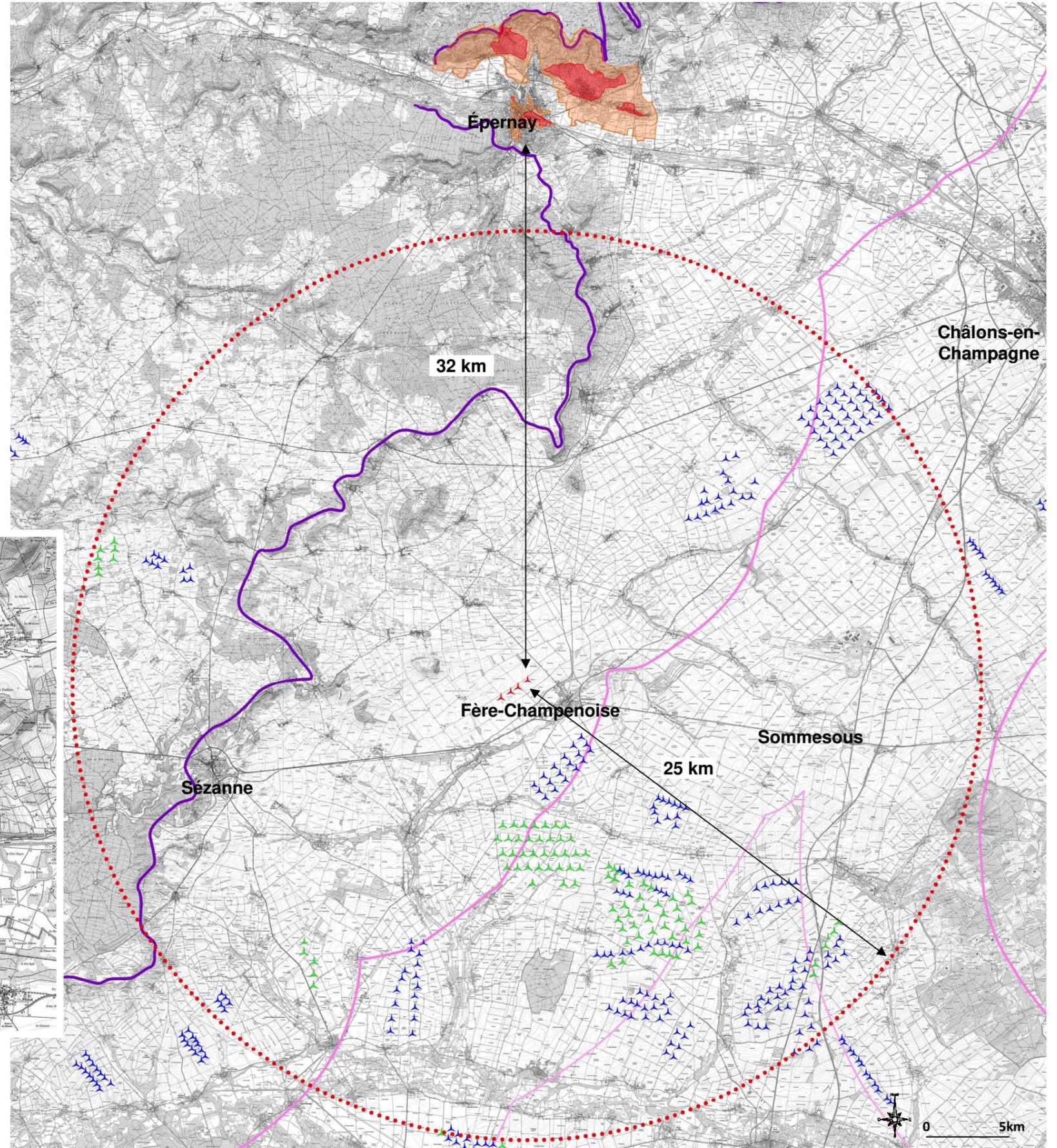
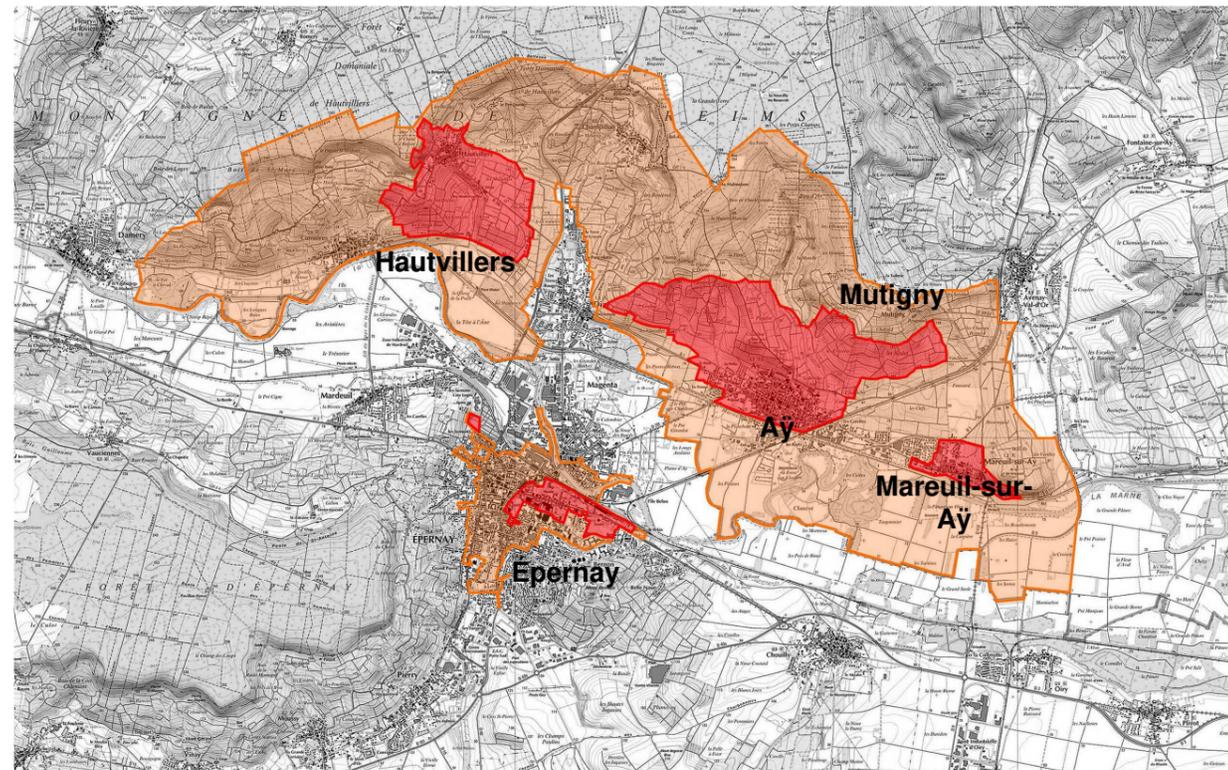


ANALYSE DES IMPACTS VISUELS SUR LE BIEN CLASSÉ

Le Bien Classé se situe à environ 32 km minimum de la première éolienne du parc de Fère-Champenoise. Cette distance réduit considérablement le risque de co-visibilité entre le Bien et le futur parc.

A cette notion de distance se rajoute la présence de la Côte des Blancs entre les futures machines et le Bien Classé fermant les vues entre ces deux éléments.



- | | | |
|---|--|--|
|  Périimètre du Bien Classé |  Limite visuelle de la Cuesta d'Île de France |  Éoliennes projetées |
|  Zone tampon |  Zone d'exclusion de 0 à 10 km |  Éoliennes existantes |
| |  Zone de vigilance de 10 à 20 km |  Éoliennes accordées |

La ZVI ci-contre met en évidence les zones depuis lesquelles au minimum la pale d'une éolienne est visible et les zones depuis lesquelles le Bien Classé peut être théoriquement visible.

Ce calcul nous montre que le projet n'est pas visible depuis le Bien. Il se trouve derrière la Cuesta et n'impacte donc pas le Bien Classé.

De plus, il y a peu de zones de covisibilités potentielles où les deux ZVI se recoupent. Depuis les axes de circulation, deux zones potentielles existent, sur la D5 au Nord-est de Villeseneux et sur la D933 entre Thibie et Chaintrix. Ces deux zones sont extrêmement limitées. De même, il s'agit d'une covisibilité fortement indirecte car depuis ces deux points il y a un angle de 96° et de 107°.

La carte ci-contre tend à confirmer qu'aucune machine ne sera visible depuis le Bien Classé, et que les covisibilités entre le parc et le projet sont quasi-nulles. Le parc de Fère-Champenoise n'aura donc pas d'incidences sur l'intégrité du Bien Classé.

